

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Quarante-deuxième session du Comité permanent  
Lisbonne (Portugal), 28 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 1999

RAPPORT RESUME

Membres:

Afrique: K. Konate (Burkina Faso)  
E. Hamunyela (Namibie – Vice-Président)  
N. Imasiku  
P. Lindeque  
E. Severre (République-Unie de Tanzanie)

Amérique centrale et du Sud  
et Caraïbes: V. Lichtschein (Argentine)  
D. Botello (Panama)

Amérique du Nord: J. M. Reyes Gómez (Mexique)

Asie: H. Eguchi (Japon)  
T. Honnma  
Y. Kaneko  
N. Kiriya  
K. Kokubu  
M. Komatsu  
M. Komoda  
T. Mori  
F. Nakao  
M. Nishimura  
H. Takahashi  
F. Tonoki  
T. Yamaura  
K. Nitaya (Thaïlande)

Europe: J. Claxton (Royaume-Uni)  
R. Hepworth (Président)  
N. Hunter  
A. King  
C. Rigg  
P. De Angelis (Italie)  
U. Mereu  
E. Morgante  
A. Russi  
I. Bazarov (Fédération de Russie)  
E. Dyakova

	G. Kovalev S. Tveritinov
Océanie:	J. Owen (Nouvelle- Zélande)
Gouvernement dépositaire:	P. Dollinger (Suisse)
Précédent pays hôte:	E. Chidziya (Zimbabwe) T. Chimuti C. Chipato W. Makombe
Prochain pays hôte:	Aucun
Observateurs – Parties:	
Afrique du Sud:	P. Botha S. Meintjies C. A. Rath
Allemagne:	G. Emonds D. Jelden
Antigua-et-Barbuda:	D. Joseph
Autriche:	G. Erdresser
Belgique:	G. Evrard
Botswana:	J. Matlhare P. Monyatsi
Canada:	S. Gillis
Chine:	Y. Jiming J. Meng X. Meng S. Ming L. Wulin W. Ziming
Colombie:	A. Rivera Brusatin
Egypte:	S. H. El-Fillaly H. Fekry Bassily N. Hamdy
Espagne:	M. Núñez Román P. Valiente Calvo
Etats-Unis Amérique:	R. Chew N. Daves T. Saito K. Stansell
Finlande:	V. Miettinen
France:	S. Guillaume S. Jacquet-Pouillade
Hongrie:	Grèce: D. Pyrovalidou K. Rodics
Inde:	C. Gururaj Rao A. Kumar V. Menon
Kenya:	P. Kahumbu N. Rotich

Malaisie:	S. Leng Guan
	Z. Shaari
Norvège:	S. Owe
Pays-Bas:	H. Eggink
Portugal:	L. Carvalho
	C. Guerra
	J. Guerreiro
	J. Loureiro
	C. Magalhães
	J. M. Marques
	T. Mougá
	J. M. Vasconcelos
	A. Vila Nova
République de Corée:	D. Kang
	J-h. Kim
	J-r. Kim
République tchèque:	J. Kucera
Sainte-Lucie:	C. Elias
Suède:	E. Mehnert

Autres observateurs:

Président du Comité pour les animaux:	R. G. Jenkins
Présidente du Comité pour les plantes:	M. Clemente Muñoz
UNEP:	P. Chabeda
	T. Kapiga

Secrétariat:	J. Armstrong
	M.-F. Barreto
	P. Batteur
	J. Barzdo
	P. Benn
	A. Burke
	M. Lindeque
	J. Sellar
	W. Wijnstekers

Rapporteurs:	J. Caldwell
	J. Roberts

1. Allocution d'ouverture du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Gouvernement portugais pour les dispositions prises pour la session. Il présente le ministre portugais de l'environnement.

Le Ministre prononce une allocution de bienvenue dans laquelle il souligne l'importance de la synergie entre la CITES et les autres conventions touchant à la conservation de la nature. Le Président remercie le Ministre pour ses remarques et adresse ses vœux au Portugal, qui assure la présidence de l'Union européenne.

Le Président donne la parole au Secrétaire général, qui se déclare heureux de participer à cette session dans le cadre de ses nouvelles fonctions et exprime quelques uns de ses souhaits pour le développement de la CITES.

2. Acceptation des lettres de créance

Le Secrétariat annonce que 33 délégations se sont enregistrées, dont cinq n'ont pas encore présenté leurs lettres de créance.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président demande s'il y a des commentaires sur le projet d'ordre du jour; l'observateur de l'Allemagne demande que la discussion du point 15 soit avancée. Il en est ainsi décidé et l'ordre du jour provisoire est adopté.

4. Finances et administration

a) Rapport du Sous-Comité des finances

Le Président du Sous-Comité des finances présente son rapport (voir Annexe 1 au présent document). Concernant l'Annexe 6 du document Doc. SC.42.4, l'observateur de Sainte-Lucie se déclare préoccupée de ce qu'un coordonnateur des petits Etats insulaires en développement (PEID) n'a pas été nommé. Le Secrétariat explique que s'il n'y a pas eu de nomination distincte, le travail se fait dans le cadre d'un autre poste.

La discussion de l'Annexe 8 est reportée en attendant l'examen du rapport du PNUE (le document Doc. SC.42.4.2).

Concernant l'Annexe 9 (Rev.1), le représentant de la région Europe (Italie) fait remarquer que pour faire des économies, les Parties pourraient envisager de coordonner certaines activités avec d'autres conventions. Il donne deux exemples: le partage des informations gardées dans les bases de données et l'organisation de réunions en utilisant des moyens électroniques. Le Secrétaire général déclare que ces options sont à l'étude et seront traitées au point 17 de l'ordre du jour.

Le Président remercie le représentant de la région Europe (Italie) pour ses remarques constructives et estime qu'au cours de la discussion du document Doc. SC.42.17, le Secrétariat pourrait utilement indiquer les économies susceptibles d'être réalisées par la synergie avec d'autres conventions.

Concernant l'Annexe 10, le Président du Sous-Comité des finances indique que le Sous-Comité recommande au Comité permanent d'approuver la classification des postes et de reconnaître que son application n'aura pas de conséquences sur les dispositions budgétaires déjà approuvées.

Le document Doc. SC.42.4 est accepté à l'exception de l'Annexe 8, dont la discussion est reportée.

b) Confirmation des permis

Le Président rappelle au Comité permanent que cette question a déjà été discutée à la 41<sup>e</sup> session et qu'il avait été provisoirement décidé qu'un poste serait affecté à cette tâche et que la question serait réexaminée à la 42<sup>e</sup> session. Il demande si les Parties jugent l'expérience satisfaisante ou si la situation devrait être modifiée.

Après l'intervention des représentants des régions Asie (Japon) et Europe (Italie et Fédération de Russie), et des observateurs de la Belgique, de la Chine, et de la République de Corée, il est généralement admis que la confirmation des permis est un service essentiel fourni par le Secrétariat mais qu'elle ne devrait pas être systématique mais limitée aux cas posant des problèmes.

Le document Doc. SC.42.4.1 est accepté.

c) Papier à en-tête du Secrétariat

Le Président rappelle au Comité le débat difficile qui a eu lieu sur cette question à la session précédente et demande si le compromis actuel a posé des problèmes aux Parties.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique convient qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre le débat mais note que le maintien du logo CITES bénéficie d'un appui considérable. Les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) et de l'Europe (Italie) et l'observateur de l'Allemagne partagent cette opinion.

e) Demande d'approbation d'un donateur

Le représentant de l'Asie (Japon) présente le document Doc. SC.42.4.3 et fournit des informations. En l'absence de commentaires, le document est accepté.

5. Préparation d'un Plan stratégique pour la Convention

Le Président du groupe de travail sur le Plan stratégique présente le document Doc. SC.42.5 et remercie le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et les autres participants pour leur apport important à son projet. Il indique que le groupe se réunira durant la session et qu'il serait heureux d'avoir les commentaires du Comité. Le Comité discute ensuite des sept buts et objectifs découlant du Plan, énoncés dans l'Annexe 1 du document.

Le Président du groupe de travail note que les objectifs 2.5 et 2.6 seront combinés, que l'objectif 2.4 sera supprimé car il fait double-emploi avec l'objectif 1.8, et que les buts 3 et 4 ont chacun deux nouveaux objectifs:

Objectif 3.5: Mettre en œuvre les programmes appropriés d'éducation et de sensibilisation de manière à favoriser une plus grande participation des communautés locales dans la lutte contre le commerce illicite, incitant ainsi davantage les groupes d'utilisateurs à respecter volontairement les dispositions.

Objectif 3.6: Faire mieux comprendre à l'appareil judiciaire les enjeux économiques et sociaux et pour la conservation, les menaces exercées par le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.

Objectif 4.5: Améliorer la communication et la collaboration avec les médias.

Objectif 4.6: Faire mieux connaître les questions CITES relatives à la flore, les promouvoir, et faciliter la lutte contre la fraude touchant à la flore CITES.

La poursuite de la discussion est reportée à une séance ultérieure.

## 6. Futures sessions de la Conférence des Parties

### a) Préparation de la CdP11 (PNUE, Gigiri)

Le Secrétariat présente le document Doc.42.6.1 et attire l'attention des participants sur quatre points principaux: les dispositions pour la session, le projet d'ordre du jour, le projet de programme de travail et l'ordre du jour.

Le Secrétariat et le représentant du PNUE annoncent aux participants que l'organisation de la session progresse et que les installations permettront d'accueillir adéquatement toutes les Parties et les observateurs.

Le Secrétaire général rappelle au Comité que le Kenya n'est pas le pays hôte de la Conférence et qu'il y aura donc des difficultés à trouver des bailleurs de fonds. Quoiqu'il en soit, le Gouvernement kenyan accueillera la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sur le même site deux semaines plus tard, de sorte que certains coûts pourraient être partagés.

Le Président suggère de tenir une réunion de haut niveau au sujet de la Conférence et demande des suggestions sur les thèmes qui pourraient être abordés.

Le Secrétaire général attire l'attention des participants sur le projet des délégués parrainés et propose un moyen d'attirer plus de fonds pour financer la participation de délégués des pays en développement à la session de la Conférence des Parties. Cette proposition consiste à limiter le parrainage à deux membres d'une délégation composée de deux participants, de le limiter à un membre si la délégation comporte trois membres, et de ne pas accorder de parrainage aux délégations plus nombreuses.

Après un large débat sur cette proposition, auquel participent notamment les représentants de l'Afrique (Namibie et République-Unie de Tanzanie), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine et Panama), de l'Europe (Fédération de Russie), le Gouvernement dépositaire, le précédent pays hôte et les observateurs des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Kenya, de la Malaisie et de Sainte-Lucie, le Président résume la discussion et soumet la proposition suivante au Comité:

i) En fonction des fonds disponibles, deux délégués de chaque pays en développement Partie à la CITES seraient parrainés.

- ii) Si les fonds sont insuffisants, les délégations composées de cinq membres ou plus ne seraient pas parrainées.
- iii) Si les fonds sont encore insuffisants, un seul délégué des délégations composées de quatre membres serait parrainé et deux délégués des délégations composées de trois membres seraient parrainés.
- iv) Les personnalités politiques et le personnel des missions à Nairobi ne seraient pas pris en compte pour déterminer la taille d'une délégation.

Le représentant de la région Europe (Fédération de Russie) demande que le Secrétariat tienne compte de la discussion et communique ultérieurement une proposition au Comité.

Concernant le point 12, paragraphe 4, le représentant de l'Asie (Japon), appuyé par l'observateur de Sainte-Lucie, estime qu'il faut un contrôle strict de la distribution des documents afin d'éviter la diffusion de documents offensants. Le Président convient que la question est délicate; il suggère de l'approfondir lors de l'exposé des ONG.

Le Président attire l'attention des participants sur l'action requise au point 13; avant de lancer le débat, il commente la question de la sécurité à la CdP11 en soulignant que chacun doit faire preuve de vigilance en tous temps. Le Secrétaire général et le représentant du PNUÉ indiquent que les dispositions les plus strictes ont été prises pour la sécurité, notamment le transport jusqu'au lieu de la Conférence et retour.

Le point 13 a) est noté et le Président ouvre la discussion sur les points 13 b) et c).

Concernant le point 13 c), l'observateur de l'Allemagne demande que dans le programme de travail, la discussion sur les plantes ait lieu avant celle sur les animaux. Il en est ainsi décidé.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique note que les questions budgétaires sont agendées pour la seconde semaine de la Conférence; il appuie cette idée, notant que certains points du budget pourraient changer suite aux discussions.

Le représentant du gouvernement dépositaire note que certains points n'apparaissent pas dans l'ordre du jour. Le Président note les commentaires et rappelle aux délégués que l'ordre du jour est encore provisoire.

Concernant les points 13 d) et 13 e), le Président rappelle au Comité qu'un groupe de travail sera établi pour discuter du règlement intérieur; il demande s'il y a des commentaires sur les Parties I – VIII du document Doc. SC.42.6.1, Annexe 3A.

Concernant la Partie II, les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Panama) et de l'Asie (Japon), et les observateurs de l'Espagne et de la France, se déclarent préoccupés par l'absence d'interprétation simultanée au Comité du budget, aux réunions régionales et aux groupes de travail. Le Secrétaire général souligne que comme la CdP11 se tiendra au siège du PNUÉ, il y aura des interprètes mais qu'il faudra une rotation pour l'utilisation des salles ayant l'équipement nécessaire.

Concernant l'article 11, le représentant de la région Europe (Royaume-Uni) indique qu'il posera la question de l'emplacement des délégations et demandera une dispense permettant aux organes exécutifs et aux membres des groupes économiques régionaux d'être assis ensemble.

Concernant la Partie VI, article 25, le représentant de la région Europe (Royaume-Uni) demande que le groupe de travail veille à réduire le nombre de scrutins à bulletins secrets. La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) estime que cette question devrait être discutée à la CdP11.

Il n'y a pas d'autres commentaires et les délégations suivantes proposent de faire partie du groupe de travail: Afrique du Sud, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Suisse et Zimbabwe

b) Organisation et procédure

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.6.2 et attire l'attention des participants sur les problèmes et les solutions proposées dans l'annexe.

En réponse aux préoccupations exprimées par le représentant de la région Europe (Italie) et l'observateur de Sainte-Lucie au sujet du point 2, le Président suggère qu'elles soient traitées par le groupe de travail sur l'ordre du jour.

Concernant le point 12, la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) et les observateurs de l'Allemagne, de la France, et de l'Espagne, se déclarent préoccupés de devoir prendre des décisions sur un résumé de trois pages quand un document n'est pas traduit parce qu'il a plus de 12 pages.

Après discussion de ce point, le Président rappelle au Comité que la décision selon laquelle les propositions ne devraient pas dépasser 12 pages a été prise à la CdP10. Il résume la situation: une seule copie d'une proposition dans une des langues de travail de la Convention doit être soumise avant la date limite du 12 novembre 1999; si elle dépasse 12 pages, sa traduction par l'auteur peut être soumise ultérieurement. Cela s'applique également aux propositions déjà envoyées au Secrétariat.

La solution proposée au point 12 de l'annexe au document Doc. SC.42.6.2 est modifiée comme suit: "*Si le Secrétariat reçoit un document dépassant 12 pages, il demande à la Partie concernée d'en fournir les traductions*". Le document est accepté.

Le Président lève la séance à 17 heures.

Deuxième séance: 29 septembre 1999

L'observateur de l'Inde indique qu'un document mentionnant Taïwan a été préparé par l'Inde mais que l'Inde ne traite pas Taïwan comme un pays distinct et que l'erreur sera rectifiée dans le document.

5. Préparation d'un Plan stratégique pour la Convention (suite)

La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) estime que la formation contribue de manière importante à la mise en œuvre efficace de la Convention et suggère qu'elle soit spécifiquement mentionnée dans le Plan stratégique. Elle ajoute que son inclusion dans l'objectif 1.5 donnerait un mandat spécifique concernant l'objectif 7.3 pour contacter les organismes de financement au sujet des initiatives en matière de formation. Elle propose l'amendement suivant à l'objectif 1.5:

"Utiliser les organisations spécialisées dans l'appui à la Convention pour aider le Secrétariat et les Parties dans le renforcement des capacités nationales par la formation et d'autres activités et faciliter l'accès aux bases de données et leur gestion".

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) note que l'objectif 1.6 est une obligation découlant de la Convention; elle suggère d'inclure la recommandation du Comité pour les plantes, qui est plus appropriée. Le Comité permanent accepte cette suggestion.

Concernant le deuxième paragraphe du préambule, l'observateur de l'Inde, appuyé par l'observateur de la Hongrie, déclare qu'il ne reconnaît pas que le prélèvement d'animaux sauvages peut permettre d'atteindre l'objectif de la conservation de la biodiversité. L'observateur de l'Afrique du Sud n'appuie pas cette déclaration, estimant que les prélèvements durables dans la faune et la flore peuvent contribuer grandement à la conservation de la biodiversité. Les représentants de l'Afrique (République-Unie de Tanzanie) et du précédent pays hôte, l'observateur d'Antigua-et-Barbuda et le Président du Comité pour les animaux partagent cette opinion.

Les représentants de l'Afrique (République-Unie de Tanzanie) et de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine), tout en approuvant la substance de ce paragraphe, suggèrent d'en amender légèrement le libellé pour en éliminer l'ambiguïté. Le Président appuie cette suggestion et demande au groupe de travail d'en tenir compte. Le Président du groupe de travail donne son assentiment.

La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) renvoie les participants au titre de l'Annexe 1 du document Doc. SC.42.5. Le Président du groupe de travail explique qu'un deuxième objectif du Plan est de fournir des informations aux personnes connaissant mal la Convention. Le groupe a donc jugé approprié de donner au document un titre englobant la signification de la CITES, avec, en note de bas de page, la terminologie propre à la Convention. Il demande les commentaires du Comité.

Un débat très dense s'ensuit, avec des commentaires et des suggestions du Président, des observateurs d'Antigua-et-Barbuda, de l'Inde, de la Malaisie et de la Norvège, ainsi que du gouvernement dépositaire et du Secrétariat

Ayant considéré ces commentaires, le Secrétaire général suggère de modifier le titre, qui deviendrait "La CITES et le commerce international de la faune et de la flore sauvages" avec une note en bas de page indiquant le titre complet.

Le titre du But 3 fait l'objet d'un débat; le groupe de travail est prié de l'amender de manière à faire passer l'idée qu'atteindre ce But est un objectif réaliste.

La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) estime qu'inclure l'objectif 4.6 concernant la flore est superflu; elle ajoute que l'amélioration des connaissances et le renforcement de la sensibilisation sont couverts par l'objectif 3.5 et s'appliquent à la flore comme à la faune.

Après les explications fournies par la Présidente du Comité pour les plantes et le Président du groupe de travail, il est convenu qu'il faudra mettre davantage l'accent sur la flore, en particulier pour les questions de lutte contre la fraude. Le Président du groupe de travail explique que comme chacun des buts présente un certain nombre de points préoccupants, le groupe de travail a décidé d'établir un but visant spécifiquement à attirer l'attention sur les plantes et que c'est dans ce contexte que l'objectif 4.6 a été inclus. Pour qu'il y ait consensus, la représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) approuve cette inclusion.

Le Secrétaire général signale quelques changements dans le texte des objectifs 5.2 et 5.4:

Objectif 5.2: Garantir une étroite coopération et coordination avec les conventions et accords sur la gestion d'espèces et avec des associations telles que l'IATA.

Objectif 5.4: Garantir que les mesures prises dans le cadre de la CITES continuent d'être reconnues et acceptées par l'OMC/GATT, et garantir l'"appui mutuel" de ces organisations dans le processus décisionnel.

Rappelant des faits récents à la CBI, le représentant de l'Asie (Japon) estime que la référence à cette organisation dans le préambule du But 5 pourrait diminuer la crédibilité de la CITES; il suggère de le supprimer. Le Président demande si les participants estiment que toute référence à l'ICCAT et à la CBI devrait être supprimée. La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) est favorable à cette suggestion mais note que plusieurs résolutions mentionnent ces organisations.

L'observateur de l'Inde demande que l'opinion exprimée par le représentant de l'Asie (Japon) soit considérée comme celle d'une Partie car il n'y a pas eu de consultation régionale.

Le représentant de la région Europe (Italie) note qu'une référence spécifique à Interpol n'apparaît qu'à l'objectif 3.1. Le Président demande au groupe de travail d'en prendre note.

En réponse à un point soulevé par l'observateur de la France, le Secrétaire général indique que le texte de l'objectif 7.3 a été modifié comme suit:

Objectif 7.3: Rechercher le financement des priorités de la Convention auprès du FEM et d'autres.

Le Président remercie le groupe pour son travail et se déclare sûr qu'un excellent Plan stratégique sera présenté à la CdP11.

## 15. Passage transfrontalier d'animaux vivants

Le Président rappelle aux participants que le Comité a établi un groupe de travail à sa 40<sup>e</sup> session mais que ce dernier n'a pas pu s'accorder et demande donc l'avis du Comité.

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.15 et indique trois options possibles:

- a) amender la résolution Conf. 10.16; ou
- b) amender la résolution Conf. 5.11; ou
- c) ne pas amender les dispositions actuelles.

Concernant le projet de résolution préparé par les Etats-Unis d'Amérique pour remplacer la résolution Conf. 8.16 "Expositions itinérantes d'animaux vivants", le Président demande aux Parties d'indiquer comment elles utilisent la procédure simplifiée adoptée à la CdP10. Le représentant du gouvernement dépositaire note que le Canada accepte les certificats conçus par les Etats-Unis d'Amérique et que la Suisse et la France ont envisagé la possibilité d'un système similaire.

L'observateur de l'Allemagne estime que les résolutions 5.11 et 10.16 ne devraient pas être amendées mais il appuie la nécessité de remplacer la résolution 8.16; il suggère que le Comité permanent demande aux Etats-Unis d'Amérique de préparer des projets de proposition.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) appuie les commentaires de l'observateur de l'Allemagne. Elle ajoute que dans sa région, il est très important de pouvoir identifier les animaux des cirques itinérants afin de s'assurer qu'il n'y a pas de substitutions. Les représentants de l'Europe (Italie et Royaume-Uni) partagent cette opinion.

Le Président prend note de tous les commentaires et conclut que le Comité permanent ne peut pas résoudre la question pour le moment. Il est décidé que le groupe de travail n'a pas besoin de poursuivre ses travaux. Le Secrétariat est prié de préparer un document pour la CdP11 à temps pour qu'il soit soumis à la 43<sup>e</sup> session du Comité permanent.

## 7. Décisions relatives à l'amélioration de l'efficacité de la Convention (décision 10.111)

### a) Mise en œuvre du Plan d'action

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.7 et conduit le débat sur les décisions présentées dans l'Annexe 1. Concernant les décisions 10.7 et 10.12 à l'adresse des Parties, le Secrétariat demande à être informé des activités de formation et de renforcement des capacités conduites au niveau bilatéral et note le problème des pays parties à la CITES qui expriment des vues différentes lorsqu'ils participent à d'autres forums internationaux.

La Présidente du Comité pour les plantes note la synergie entre les décisions 10.7 et 10.102 à l'adresse du Secrétariat, et informe le Comité permanent que plusieurs cours de formation ont eu lieu en Europe mais que l'Afrique demande continuellement une formation et le renforcement des capacités. Elle souligne aussi que dans la décision 10.102, il faudrait noter que le cours de maîtrise en Espagne a été organisé par l'autorité scientifique et non par l'organe de gestion.

Concernant la décision 10.102 et le paragraphe sur le projet relatif à *Crocodylus*, l'observateur de la Colombie informe le Secrétariat qu'un accord bilatéral a été signé par la Colombie et les Etats-Unis d'Amérique mais que le projet est encore en cours d'analyse. Le Secrétariat remercie l'observateur de la Colombie pour ses commentaires, déclarant qu'ils mettent en lumière les difficultés auxquelles le Secrétariat est confronté lorsqu'il n'est pas correctement informé sur des accords bilatéraux.

Concernant la décision 10.61 à l'adresse du Comité permanent, le Secrétariat note les difficultés de communication entre Parties, régions et personnes dans les régions, et reconnaît que ces problèmes se posent aux trois comités techniques. Il demande que le Secrétariat soit informé de toutes les réunions régionales et de leurs résultats.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine), appuyée par les observateurs d'Antigua-et-Barbuda et de la Colombie, déclare que sa région n'a jamais tenu de réunion régionale, uniquement faute de fonds. L'observateur du Kenya regrette de n'avoir jamais eu l'occasion de rencontrer son représentant régional, le Soudan, et note le problème du financement.

Concernant la décision 10.96 à l'adresse du Secrétariat, le Secrétariat signale qu'une demande de commentaires a été envoyée avec la notification n° 1999/33 mais qu'à ce jour, seule une Partie a répondu.

Concernant la décision 10.83, la Présidente du Comité pour les plantes souhaite que le travail effectué bénévolement par l'Australie, le Canada, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni soit noté dans le rapport de la session.

Le Président remercie les participants pour leurs commentaires et recommande que le Comité permanent charge le Secrétariat de mettre à jour le document et le soumettre à la CdP11.

#### b) Regroupement de résolutions

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.7.1 et ses trois annexes. Le représentant de la région Europe (Royaume-Uni) appuie pleinement le projet de résolution regroupée "Application de la Convention et lutte contre la fraude" proposé dans l'Annexe 2B.

Le Secrétariat signale des amendements à l'Annexe 3B "Prêts, dons ou échange de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales".

Il est décidé que les deux propositions seront soumises à la CdP11.

Le Secrétariat indique une erreur et une omission dans l'Annexe 1 dans le projet de résolutions regroupées relatives aux cétacés; elles seront rectifiées dans un document ultérieur.

L'observateur d'Antigua-et-Barbuda demande quelle serait la situation d'une Partie souhaitant proposer une résolution qui aurait pour effet de neutraliser une résolution en vigueur; il n'acceptera le regroupement de résolutions que si la question est reportée à la fin du programme de travail. Le Président convient que ce serait logique et qu'il devrait être possible de réorganiser l'ordre du jour en fonction des propositions reçues.

L'observateur de la Norvège déclare qu'il est opposé au regroupement des résolutions énoncées à l'Annexe 1 mais que s'il doit y avoir débat, la Norvège préférerait que la discussion porte sur l'Annexe 1A. Le représentant de l'Asie (Japon) souhaite qu'il n'y ait pas de débat sur le regroupement des résolutions sur les cétacés car de nouvelles propositions pourraient être soumises à la CdP11 concernant les résolutions passées, en particulier la résolution Conf. 2.9.

Le Président souligne que la Conférence des Parties a clairement chargé le Secrétariat de regrouper les résolutions; il suggère de reporter la discussion à la séance suivante.

#### 8) Tâches des membres du Comité pour les plantes

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.8 et note que les questions identifiées par le Comité pour les plantes s'appliquent aux autres comités mentionnés dans la résolution Conf. 9.1 (Rev.). Il demande donc au Comité permanent s'il est approprié de préparer des mandats harmonisés pour le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux, à soumettre à la CdP11.

La Présidente du Comité pour les plantes attire l'attention des participants sur le fait que les représentants régionaux doivent préparer un rapport sur leur région pour chaque session du Comité. Elle explique que le Comité a établi un format de base pour le document pour avoir une compilation uniforme des rapports; elle souligne que certaines régions ont préparé un rapport très complet mais que d'autres n'ont rien préparé. Concernant les réunions régionales, elle reconnaît que le manque de financement pose

des problèmes à certaines régions. C'est la raison pour laquelle elle demande un petit montant supplémentaire pour couvrir ces besoins spécifiques; elle cite l'exemple des donations faites par des pays qui ont proposé la candidature de membres d'une délégation particulière.

Le Président remercie la Présidente du Comité pour les plantes pour avoir réfléchi à la question et note le problème du financement.

Concernant les tâches des deux comités techniques, le représentant du gouvernement dépositaire se déclare préoccupé de ce que le Comité pour les animaux, qui, à l'origine, était un comité scientifique, est de plus en plus impliqué dans des questions de gestion. Le Président estime que cela implique qu'un examen des fonctions de tous les comités pourrait être nécessaire.

Le Président du Comité pour les animaux partage cette opinion, estimant qu'il faudrait harmoniser les activités du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux et qu'il faut effectivement revoir le mandat de ces comités. La diversité et la portée des tâches actuelles du Comité pour les animaux vont bien au-delà de ce qui était initialement prévu lorsqu'il a été établi par les Parties; il estime que le Secrétariat devrait envisager d'entreprendre cet examen avant la CdP11. Il note que les fonds alloués aux deux comités ont augmenté, passant à CHF 90.000 pour – suppose-t-il – couvrir l'interprétation simultanée. Il souhaite que la tenue des sessions dans les pays capables de fournir ce service ne devienne pas une pratique établie et estime que le Secrétariat devrait être chargé de fournir l'interprétation et que des fonds suffisants devraient être alloués.

Le Secrétaire général explique que le Secrétariat peut mettre sur pied une équipe d'interprètes pour couvrir toutes les sessions CITES mais que cela coûterait très cher. Des solutions moins coûteuses seraient de recourir à des interprètes locaux ou de tenir toutes les sessions à Genève.

La Présidente du Comité pour les plantes signale qu'il n'y a pas eu de problème d'interprétation aux sessions de son Comité au Costa Rica ou au Chili, où ces frais ont été pris en charge par le pays hôte, ni en Australie, où des fonds du Comité pour les plantes ont été utilisés. Elle estime cependant que les comités devraient pouvoir utiliser leurs fonds plus souplement. Ainsi, les fonds non utilisés parce que le Comité ne s'est pas réuni devraient pouvoir être utilisés pour faciliter la tenue de réunions régionales, etc. La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) appuie l'intervention de la Présidente du Comité pour les plantes dans son principe mais estime qu'il faudrait préciser le degré de souplesse possible.

Le Secrétariat estime que la question de l'affectation des fonds inutilisés pourrait être examinée quand les mandats des comités seront harmonisés.

Le Secrétaire général note que les questions soulevées au point 7 du document s'appliquent aussi au Comité permanent; il recommande que les informations demandées aux points 7a) et b) soient placées sur le site Internet du Secrétariat.

Le Président demande si le Comité permanent accepte le document et s'il charge le Secrétariat d'examiner les mandats des Comités actuels afin de soumettre une proposition à la CdP11. Il en est ainsi décidé.

## 9. Petits Etats insulaires en développement (décision 10.112)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.9 (Rev.), qui indique les activités entreprises par le Secrétariat pour donner suite aux 15 points de la décision 10.112. Il attire l'attention des participants sur les activités liées au renforcement des capacités et à la collecte de fonds.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique est préoccupée de ce que le document suggère l'harmonisation avec la Convention de Cartagena et le Protocole SPAW. Le Secrétariat explique qu'il n'y a pas conflit car SPAW n'est que l'application de mesures internes plus strictes au niveau régional, et parce que le seul élément recherché est la synergie.

La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) se déclare satisfaite des progrès accomplis mais elle est préoccupée de ce que des fonds n'ont pas encore été réunis pour financer les ateliers prévus en 1999. Comme la tenue de ces ateliers risque de ne pas être possible en 1999, elle demande à avoir l'assurance que si des fonds étaient disponibles avant la CdP11, ils puissent être utilisés en 2000.

L'observateur de Sainte-Lucie félicite le Secrétariat pour la rapidité avec laquelle il a appliqué les directives et lui demande de faciliter la tenue d'une réunion de formation avant la CdP11. Le Président du Comité pour les animaux reprend ce point, ignorant si le Secrétariat s'est rendu dans la nouvelle Partie en Océanie. Il espère que cette Partie bénéficiera d'un appui dans le cadre du programme de donateurs et souligne l'importance de veiller à lui indiquer les objectifs de la CITES et ses tâches avant la CdP11.

Le Président note qu'il subsiste un point concernant les ressources mais il estime qu'il vaudrait mieux y revenir à la prochaine séance.

### Troisième séance: 30 septembre 1999

Le Comité permanent approuve le résumé du 29 septembre 1999

## 9. Petits Etats insulaires en développement (décision 10.112) (suite)

Avant de revenir à l'ordre du jour, le Président demande si des offres de fonds externes ont été reçues pour les réunions régionales dans les PEID. Aucune offre n'a été reçue.

## 10. Questions relatives aux espèces

### a) Ours (décision 10.65)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.10.1 et informe les participants de la tenue d'un séminaire organisé par l'Université de Californie avec le USFWS sur des questions légistes. Il prévoit d'envoyer une notification aux Parties à ce sujet; la préparation de lignes directrices sur l'appui à la science légiste est elle aussi prévue. Il signale que le Secrétariat sera présent au Troisième Symposium international sur le commerce des parties d'ours qui aura lieu cette année à Séoul, République de Corée, et que TRAFFIC International a préparé un rapport pour ce symposium.

Le Président remercie la République de Corée qui a fourni un appui au symposium. Il estime que le Comité pourra faire état de nombreux éléments positifs à la CdP11, qui seront mentionnés dans le rapport du Président.

Le document Doc. SC.42.10.1 est approuvé.

b) Eléphants

Le Président rappelle au Comité que le débat de la CdP10 ne sera pas rouvert. Le Secrétariat présente les documents Doc. SC.42.10.2.1 et Doc. SC.42.10.2.2 et demande qu'ils soient examinés en même temps.

En réponse à une demande d'éclaircissements du représentant du gouvernement dépositaire, le Secrétaire général indique qu'aucune action n'est requise du gouvernement dépositaire concernant la décision 10.1, Partie A, paragraphe g).

Le représentant de l'Asie (Japon) se réfère à un document dont le Japon estime qu'il contient des informations erronées et des allégations infondées contre le Japon. Il demande que la procédure de distribution des documents soit réexaminée.

Le représentant de l'Asie (Japon) remercie le Secrétariat, les membres de la mission technique et les Gouvernements botswanais et namibien, et indique que le Japon se prêtera à une nouvelle vérification. Il ajoute qu'un nouveau système d'enregistrement est appliqué et qu'un dispositif est en place pour réaliser des contrôles internes et aux frontières.

Les observateurs de l'Inde et du Kenya se déclarent préoccupés à l'issue de la vente d'ivoire au Japon, estimant qu'il est trop tôt pour en déterminer les effets dans les Etats de l'aire de répartition. L'observateur du Kenya demande plus d'informations sur l'utilisation des fonds résultant de la vente et sur les marchés et les prix de l'ivoire au Japon.

Le Secrétariat convient que l'observateur du Kenya pose des questions importantes. Concernant les prix, le Secrétariat indique que les prix au détail n'ont volontairement pas été communiqués, à la demande des pays concernés, qui préfèrent que l'accent soit mis sur l'affectation des fonds aux programmes de conservation et aux projets des communautés locales.

Répondant à une question sur les effets sur les marchés, le Secrétariat indique que TRAFFIC compile actuellement des informations par le biais d'ETIS, et qu'un rapport sera communiqué aux Parties avant la fin de l'année.

Concernant le suivi des activités illicites, le Secrétariat indique qu'il n'a pas reçu de rapport sur une augmentation du braconnage résultant des ventes aux enchères. Il rappelle au Comité qu'à sa 41<sup>e</sup> session le Secrétariat avait invité les Parties à utiliser les formulaires de rapport. Le Kenya l'a fait mais rien n'a été reçu d'Asie ou d'autres pays d'Afrique.

L'observateur de la Hongrie fait sienne la position de l'Inde et du Kenya, estimant que les fonds seraient mieux dépensés pour les gardes des parcs nationaux que pour des systèmes de suivi coûteux.

Le représentant de l'Afrique (Burkina Faso) pose la question des stocks d'ivoire et estime qu'il a été convenu qu'ils pourraient servir à réunir des fonds pour la conservation des habitats et pour les communautés locales. Il demande des précisions sur la situation actuelle à cet égard.

Le Président déclare que la réaction des organismes donateurs a été décevante mais il assure le représentant régional que le processus se poursuit. Le Secrétaire général déclare que la résolution Conf. 10.4 n'a pas encore été appliquée et que les donateurs ne savent pas très bien ce qu'on attend d'eux. Il suggère la préparation d'un guide à l'intention des donateurs.

Le représentant du précédent pays hôte assure le Comité que tous les fonds découlant de la vente seront investis dans la conservation de l'éléphant et le développement de projets dans les communautés locales.

L'observateur du Kenya attire l'attention des participants sur l'abus des privilèges diplomatiques et signale que les diplomates sont les principaux porteurs d'ivoire dans les aéroports du pays. Elle note une augmentation du prix de l'ivoire illicite aux frontières du pays et estime donc que le grand public est informé de la vente d'ivoire.

Le Secrétariat félicite l'observateur du Kenya pour les mesures prises pour enrayer l'exportation illicite de l'ivoire et attire l'attention des participants sur le document Doc. SC.42.12.7 sur le passage d'ivoire en contrebande par des diplomates. Il explique qu'il n'y a pas d'immunité diplomatique pour les contrôles CITES mais qu'il y a naturellement une certaine réticence à fouiller les diplomates.

Le Président se réfère au document Doc. SC.42.12.7 et demande si le Comité a des observations. Le représentant de l'Afrique (République-Unie de Tanzanie) se déclare préoccupé par la situation compliquée créée par les diplomates et la faune sauvage, qui pourrait causer des difficultés entre pays donateurs et destinataires des fonds. Il demande que le Secrétariat contacte toutes les missions diplomatiques à Genève.

Le Comité prend note du document Doc. SC.42.12.7 pour information.

Le Secrétariat fait remarquer que le document Doc. SC.42.10.2.2 donne un résumé des activités du sous-groupe MIKE établi par le Comité permanent à sa 41<sup>e</sup> session. Un montant de CHF 140.000 a été alloué sur le fonds d'affectation spéciale pour contribuer au développement et à la réalisation de MIKE.

Le Président en exercice du sous-groupe fait son rapport sur le travail du groupe et sur MIKE. Il indique que le sous-groupe a tenu deux consultations par téléconférence et s'est réuni à Lisbonne le 26 septembre. Un protocole d'accord pour faciliter l'application de MIKE est en préparation entre le Secrétariat et l'UICN, et une Unité centrale de coordination a été créée. Cette unité est actuellement basée à Nairobi mais le sous-groupe estime que la coordination devrait finalement revenir au Secrétariat. Il est admis que l'approche sub-régionale est la plus efficace pour réaliser les phases pilotes de MIKE; une réunion a eu lieu à Libreville pour la région de l'Afrique centrale. Les grandes lignes de la structure et du programme de la phase pilote dans cette région ont été établies et des sites ont été identifiés au Congo, au Gabon, et en République centrafricaine. Des fonds sont déjà disponibles pour la formation et le Secrétariat s'est rendu dans les pays de la région.

Concernant la phase pilote en Asie du Sud-Est, un consultant a été nommé et des négociations avec les pays de la région ont eu lieu. Une réunion des Etats de l'aire de répartition est prévue pour fin octobre 1999. Le Secrétariat prévoit de se rendre dans tous les Etats de l'aire de répartition avant la fin de l'année.

Concernant les activités futures, les phases pilotes en Afrique centrale et en Asie du Sud-Est seront pleinement appliquées dans les 18 prochains mois. Une réunion a été

demandée pour l'Afrique de l'Ouest et un pays donateur a déjà fourni des fonds à cet effet. Les pays ayant les capacités ou les programmes pertinents pour MIKE seront incités à adapter les études et les données pour garantir la compatibilité avec MIKE; les pays d'Afrique australe se sont déclarés prêts à le faire. Les informations sur MIKE seront placées sur le site Internet du Secrétariat.

Le représentant de l'Afrique (Namibie) attend avec intérêt d'être en contact avec le Secrétariat et le sous-groupe et n'a pas besoin de fonds supplémentaires. Le représentant du précédent pays hôte et l'observateur du Botswana expriment eux aussi leur appui à MIKE et leur engagement à l'appliquer. Ils proposent de fournir une assistance aux autres Etats de l'aire de répartition si nécessaire.

Le représentant de l'Asie (Japon) appuie lui aussi MIKE et déclare que le Japon envisage de fournir une assistance financière. La Fédération japonaise des arts et artisanats de l'ivoire (JIA) prévoit de verser des fonds pour MIKE à l'avenir.

Regrettant que MIKE n'ait pas été établi avant la vente d'ivoire au Japon, l'observateur du Kenya estime que les craintes des Etats de l'aire de répartition quant aux effets de la vente n'ont pas été prises en compte. Elle estime en particulier que les fonds devraient être utilisés pour assister les organes de gestion des Etats de l'aire de répartition dans la conservation des éléphants plutôt que pour créer une Unité centrale de coordination. L'observateur de l'Inde partage cette opinion et se déclare préoccupé de ce que les sites d'étude prévus en Asie omettent la plupart des régions où vivent des éléphants.

Le représentant de la région Europe (Italie) et l'observateur de la France souhaitent vivement que le suivi ne soit pas retardé. Ils espèrent que MIKE pourra être accéléré et que des rapports d'activité intermédiaires permettront d'en évaluer l'efficacité.

En réponse aux points soulevés par les observateurs de l'Inde et du Kenya, le Secrétariat explique qu'il y a peu de sites d'étude en Asie simplement parce qu'on en est à la phase pilote.

Le Président renvoie les participants au document Doc. SC42.10.2.2, Annexe 3, point 7, concernant la Banque mondiale/FEM et explique que le Secrétariat et lui-même recherchent activement des fonds pour le projet, en particulier des donateurs bilatéraux, car il n'y a pas suffisamment de fonds disponibles dans le fonds d'affectation spéciale. S'il n'y avait pas suffisamment de fonds, MIKE devrait être réduit.

c) Tigre

Le Président note que le document Doc. SC.42.10.3, préparé par le Secrétariat, indique les activités entreprises dans le cadre de la décision 10.66 et formule des recommandations pour le rapport du Comité permanent à la CdP11. Le document Doc. SC.42.10.4 est le rapport de la mission technique; il demande l'avis du Comité sur ses recommandations.

Le Secrétariat suggère d'examiner d'abord le document Doc. SC.42.10.4 pour évaluer les recommandations formulées dans le document Doc. SC.42.10.3. Il remercie les membres de la mission technique et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de la mission. Il note en particulier l'honnêteté manifestée par le personnel du terrain.

Il note que le Canada et la Fédération de Russie ont fourni des commentaires: le Canada améliore sa législation sur l'étiquetage et la Fédération de Russie a fourni des copies de textes de loi jugés mal reflétés dans le document. Trois points sont soulevés.

Premièrement, la mission a constaté que la communication dans les Etats de l'aire de répartition et entre ces Etats était médiocre. Deuxièmement, un certain nombre de ces Etats n'ont pas de législation leur permettant d'appliquer pleinement la Convention. Troisièmement, les unités spécialisées dans la lutte contre la fraude fonctionnent bien. Il mentionne en particulier les groupes du *US Fish and Wildlife Service* aux Etats-Unis d'Amérique, l'équipe chargée de la CITES à l'aéroport d'Heathrow, R.-U., et Inspection Tigre en Fédération de Russie.

L'observateur de l'Inde estime que l'accent n'est pas suffisamment mis sur le fait que la chasse sportive n'est pas une option viable, et qu'il faudrait insister sur l'amélioration des habitats du tigre car les conditions actuelles ne permettent pas la réintroduction. Les unités spécialisées dans la lutte contre la fraude sont essentielles mais il faudrait des fonds de donateurs pour les financer. Il souligne que la lutte contre la fraude dans les Etats de l'aire de répartition sera inefficace tant que l'utilisation des parties du tigre ne sera pas maîtrisée dans les pays d'importation.

L'observateur de la Chine apprécie les commentaires de la mission sur l'action de lutte contre la fraude menée en Chine et signale que son pays envisage de créer un Comité national de coordination de la lutte contre la fraude dans le cadre de la CITES. De plus, des unités spécialisées dans la lutte contre la fraude seront établies au niveau provincial. Toutefois, concernant la destruction suggérée de tous les stocks actuels de parties et produits du tigre, il souligne que c'est impossible car il s'agit de spécimens pré-Convention acquis légalement; il estime que le rapport devra être modifié avant la CdP11 pour en tenir compte.

Le représentant de l'Asie (Japon) indique que le Japon préparera des affiches pour les aéroports tant au Japon qu'ailleurs, avertissant les voyageurs que le commerce international de produits du tigre, y compris de ceux utilisés en médecine traditionnelle (MT) et les pénis de tigres, est interdit par la loi. Le commerce intérieur est régi par la loi sur la conservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui interdit l'exposition et la vente des produits du tigre. En réponse à une demande d'éclaircissements du Président, il déclare qu'aux fins de la loi, les pénis de tigres sont à présent classés comme "peau" et sont donc réglementés.

Le représentant de la région Europe (Royaume-Uni) explique le travail fait pour sensibiliser les milieux de la MT au problème, notamment au moyen d'affiches et de publicité à la télévision dans les programmes en chinois en Europe. Il indique qu'un travail est fait avec les associations commerciales pour préparer des documents en chinois à l'intention des milieux de la MT.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique appuie l'idée d'un groupe chargé de la lutte contre la fraude dans le cadre de la CITES et estime que le Comité devrait envisager d'évaluer les avantages d'utiliser des formulaires de rapports et les bases de données actuellement utilisées par MIKE.

Le représentant de la région Europe (Fédération de Russie) regrette que la mission technique n'ait pas pu rencontrer l'organe de gestion de son pays et attire l'attention des participants sur la tenue d'une réunion sub-régionale à Vladivostok en octobre. Il signale que deux propositions de brigades anti-braconnage ont été soumises à la Banque mondiale en vue d'un financement par le FEM.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) rappelle que le rapport mentionne un atelier sur l'antilope du Tibet organisé par le Secrétariat à l'automne 1999 et offre l'expérience acquise par le *Convenio de la Vicuña*.

Remerciant pour leurs commentaires les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) et de l'Europe (Fédération de Russie), et les observateurs des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et Royaume-Uni, le Secrétariat accueille avec satisfaction l'annonce par la Chine de la création d'un Comité national de coordination. Il souligne que l'idée de détruire les stocks de parties et produits du tigre de Chine n'était qu'une suggestion et non une recommandation formelle. Il se félicite également de l'information fournie par le représentant de l'Asie (Japon) concernant la réglementation du commerce intérieur mais craint que cela ne contredise ce qui a été dit à la mission technique au Japon, à savoir que les parties d'os de tigre ne sont pas facilement identifiables. Toutefois, si le mot "peau" doit être compris comme incluant le pénis, il s'agit là d'une amélioration; toutefois, il estime que des matériels contenant des produits du tigre, tels que les toniques, ne peuvent pas figurer dans cette catégorie.

Le Président clôt la discussion en indiquant que le rapport de la mission technique sera envoyé à chaque Etat de l'aire de répartition et de consommation visité avec deux séries de recommandations: celles directement liées aux contrôles CITES nécessitant des mesures urgentes, et celles, plus générales, devant être examinées. Il précise que la suggestion concernant l'utilisation éventuelle des stocks n'est pas une recommandation du Comité permanent et demande si la Chine peut accepter le document avec ces ajustements. L'observateur de la Chine répond par l'affirmative; le document Doc. SC.42.10.4 est accepté.

Concernant la mission politique, le Secrétaire général en souligne le caractère positif, cette mission visant à appuyer les Parties où un travail se fait actuellement et où cette mission a plus d'effets que la mission technique. Il est prévu que cette mission se rende en Chine, en Inde et au Japon.

d) Rhinocéros; indicateurs de réussite de la conservation

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.10.5 et Annexe sur les résultats d'un atelier tenu pour aborder le développement d'indicateurs, et note que l'atelier a déterminé plusieurs options et recommande les plus coûteuses. L'atelier estime qu'une allocation de USD 85.000 sur le fonds d'affectation spéciale sera nécessaire pour développer une proposition détaillée en vue d'établir un système de suivi.

Les représentants de l'Europe (Italie et Royaume-Uni) se déclarent préoccupés de ce que ces coûts couvrent seulement l'élaboration d'une proposition et craignent les effets sur le fonds d'affectation spéciale de la mise en œuvre complète du système de suivi. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique et le représentant du précédent pays hôte estiment toutefois que des fonds de donateurs seraient dans ce cas plus appropriés.

L'observateur de l'Inde, de même que l'observateur du Kenya, préféreraient un suivi à long terme pour les rhinocéros mais émettent des réserves, en particulier au sujet d'un suivi de sites fixes. Ils estiment qu'il vaudrait mieux fournir aux Etats de l'aire de répartition des fonds pour leur permettre de réaliser eux-mêmes le suivi.

Le représentant de l'Afrique (Namibie) est convaincu que de nombreux Etats de l'aire de répartition suivent déjà de près leurs populations de rhinocéros et qu'il serait possible de réduire les coûts en réunissant leurs informations.

Le Secrétariat suggère d'utiliser les traitements de données mis au point durant la création de MIKE pour faire des économies. Toutefois, le Président estime que lier les rhinocéros à MIKE serait prématuré.

Après un long débat, le Président propose la constitution d'un groupe de travail et demande que le Secrétariat soit assisté par les représentants de l'Afrique (Namibie et République-Unie de Tanzanie) et de l'Europe (Italie) et par les observateurs de l'Inde et du Kenya. Il précise que ce groupe ne préparera pas de résolution –seulement un paragraphe – pour faire avancer les travaux du Comité.

e) Approbation de nouveaux projets

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.10.6 sur le projet S-99/08 "Conservation de *Crocodylus intermedius* en Colombie". En l'absence de contestation, le projet est approuvé.

Les documents Doc. SC.42.10.6.1 et 10.6.2, sur l'état des projets déjà approuvés, sont soumis par le Secrétariat à titre d'information. Le Secrétaire général attire l'attention des participants sur le nombre de projets ayant été approuvés par le Comité permanent – pour certains, dès la 28<sup>e</sup> session – et estime que la liste de ces projets devrait être rapidement révisée. L'observateur de l'Allemagne partage cette opinion, de même que le Président du Comité pour les animaux, qui suggère d'examiner les projets dans le cadre de l'étude du commerce important car certaines espèces pourraient ne plus être considérées comme prioritaires.

L'observateur de la Commission européenne suggère que dans un souci de transparence, les tableaux indiquent dorénavant les coûts et les donateurs, et qu'il serait utile que les donateurs connaissent le rang de priorité des projets pour lesquels des fonds sont recherchés.

6. a) Préparation de la CdP11 (PNUE, Gigiri) (suite)

Les résultats des travaux du groupe de travail sont présentés dans le document Doc. SC42.6.1 Annexe 3A (Rev.). Ce document est accepté.

Quatrième séance: 1<sup>er</sup> octobre 1999

Le Comité permanent approuve le résumé du 30 septembre 1999.

6. a) Préparation de la CdP11 (PNUE, Gigiri) (suite)

Comme demandé, le Secrétariat a préparé un projet de texte sur les conditions de parrainage des délégués. Il s'agit du texte suivant:

A sa 42<sup>e</sup> session, le Comité permanent a décidé qu'aux futures sessions de la Conférence des Parties, le parrainage des délégués des Parties ayant droit à une assistance financière se fera comme suit:

- i) Lorsque des fonds suffisants sont disponibles, deux personnes seront parrainées, quelle que soit la taille de la délégation.
- ii) Si les fonds sont insuffisants, les délégations composées de cinq personnes ou plus ne recevront pas d'assistance financière.
- iii) Si le financement est alors encore insuffisant, les délégations de plus de quatre personnes bénéficieront d'un parrainage pour une seule personne.

- iv) Les délégués d'une ambassade ou d'une mission d'une Partie dans le pays hôte ne compteront pas comme membres de la délégation aux fins des points 1 à 3 ci-dessus. Cela s'appliquera également aux ministres et aux autres membres de gouvernements qui n'ont pas l'intention d'être présents durant toute la session.

Le représentant de la région Europe (Fédération de Russie) et l'observateur de l'Inde jugent important que les personnalités d'un pays soient le plus possible en vue lors des sessions de la Conférence des Parties et estiment que la nouvelle proposition contient un point qui ne le permet pas. Le Secrétaire général souligne que le premier paragraphe indique clairement l'intention de parrainer autant de délégués que possible.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) rappelle au Comité que le document reflète pleinement la décision déjà prise dans une discussion antérieure sur ce point. Le Président en prend note et le texte proposé est accepté.

10. d) Rhinocéros; indicateurs de réussite de la conservation (suite)

Le convocateur du groupe de travail indique que le groupe recommande que:

- i) Le Comité permanent continue d'appuyer l'élaboration d'un système de suivi normalisé des populations de rhinocéros en Asie et en Afrique tenant compte de la situation des populations de rhinocéros.
- ii) Le Secrétariat devrait, en conjonction avec les organes de gestion des Etats des aires de répartition des rhinocéros et d'autres parties travaillant à la conservation des rhinocéros, évaluer les systèmes actuels de surveillance continue et leur compatibilité, pour toutes les populations clés des cinq espèces de rhinocéros, et informer le Comité permanent de leurs conclusions.
- iii) Le Secrétariat devrait parachever la proposition d'établir un système de suivi normalisé visant à réaliser la meilleure synergie entre les systèmes actuels et à améliorer la capacité nationale d'appliquer le système.
- iv) Le Comité permanent prie TRAFFIC de développer le suivi du commerce de parties et produits des rhinocéros sur les marchés de consommation.
- v) Le Secrétariat devrait soumettre une proposition révisée à la CdP11 (ou à la prochaine session ordinaire du Comité permanent).

Le Président remercie le groupe et estime qu'un compromis raisonnable a été trouvé. Le point 10 d) de l'ordre du jour est approuvé.

12. b) Mise en œuvre des décisions 10.18 et 10.64  
(mesures éventuelles sur le commerce)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.12.2 et signale que malgré la correspondance échangée avec le Guyana, ce pays n'a pas adopté de nouvelle législation aussi une notification a-t-elle été envoyée aux Parties pour les informer de la recommandation du Comité permanent de suspendre le commerce avec ce pays. Concernant le Sénégal, peu de progrès ont été accomplis de sorte qu'une notification sur la suspension du commerce avec ce pays sera envoyée aux Parties le 31 octobre 1999.

Le Président note que le Comité n'a pas à prendre de décision mais que le manque de progrès est décevant. La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) prie le Secrétariat de contacter le Guyana pour lui indiquer les mesures qu'il doit prendre pour remplir ses obligations.

L'observateur d'Antigua-et-Barbuda signale des difficultés de communication avec le Secrétariat et déclare que son pays a besoin d'une assistance technique pour élaborer la législation requise. Le Secrétariat l'assure qu'il va de l'avant avec ses programmes de renforcement des capacités, en particulier dans les régions telles que les Caraïbes, qui ont de sérieux problèmes de législation. Il confirme que dès que le Secrétariat sera informé que le Guyana a adopté son projet de législation, la notification sera retirée.

Concernant la situation en Egypte, le Secrétaire général présente le document Doc. SC.42.2.1, qui est un rapport sur la mission du Secrétariat au Caire en septembre 1999. Il annonce que le décret ministériel préparé durant la mission et publié au journal officiel de l'Egypte le 18 septembre 1999 remplit pleinement les conditions permettant l'application de la Convention et les conditions établies à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent. Il remercie plus particulièrement l'adjoint du premier ministre égyptien, qui s'est intéressé personnellement au projet.

L'observateur de l'Egypte remercie le Secrétariat et le Comité permanent pour leur action et mentionne l'assistance technique que le Secrétariat pourrait fournir, notamment dans la préparation d'une législation, le renforcement des capacités et la formation. Le Gouvernement égyptien soumet actuellement une proposition de projet de renforcement des capacités en vue d'obtenir des fonds du FEM.

Le Président remercie l'Egypte et le Secrétariat pour la qualité et l'ampleur du travail réalisé en un temps très court et note que le Comité n'a plus de mesure à prendre sur ce point.

#### 7. b) Regroupement de résolutions (suite)

Le Président demande si le représentant de l'Asie (Japon) peut décider si l'Annexe 1A ou B devrait être soumise à la CdP11. Le représentant régional, commentant la décision 10.60, estime qu'il n'est ni nécessaire, ni approprié de regrouper les résolutions sur les cétacés – opinion partagée par les observateurs d'Antigua-et-Barbuda, de la Norvège et de Sainte-Lucie.

Le représentant de la région Europe (Royaume-Uni) indique que des discussions ont eu lieu dans sa région et que l'Europe souhaite que les résolutions soient regroupées. L'observateur de la Norvège signale que son pays n'a pas été consulté.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) rappelle au Comité que la décision de continuer à regrouper les résolutions a été prise à la CdP10, de sorte que le processus lui-même ne devrait pas être remis en cause. Si le consensus ne peut pas être atteint, le problème devrait être résolu par la Conférence des Parties. Le Secrétariat apprécie cette intervention, et note que la CdP10 l'a chargé de revoir le document présenté ici pour examen à la CdP11.

La représentante de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) convient que c'est le cas et note que le rôle du Comité est de décider si les Annexes reflètent bien les textes des résolutions précédentes. Elle suggère de soumettre l'Annexe 1B à la CdP11.

Le Président demande si le Comité peut adopter la mention suivante: "note que l'Annexe 1B reflète le texte des résolutions actuelles sur les cétacés et convient que le Secrétariat devrait le soumettre à la prochaine Conférence des Parties". Le représentant de l'Asie (Japon) explique que cela ne refléterait pas que la discussion au Comité a été essentiellement axée sur la nécessité ou la justesse de regrouper les résolutions sur les cétacés, et n'a pas porté sur les annexes elles-mêmes.

Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Panama) convient que les annexes n'ont pas été discutées mais souligne que si les deux annexes reflètent le texte des résolutions précédentes, il devrait être possible de les soumettre à la CdP11.

Le représentant du gouvernement dépositaire suggère un texte neutre qui permettrait de faire avancer le débat. Après quelques modifications mineures, le texte suivant est proposé: "Les textes préparés par le Secrétariat reflètent pleinement les textes des résolutions actuelles sur le sujet. Ces textes devraient à présent être soumis à la CdP11 pour examen".

Le représentant de l'Asie (Japon) souhaite qu'il soit noté qu'il émet de vives réserves sur ce point car les textes des annexes n'ont pas été discutés; il indique toutefois qu'il n'arrêtera pas le processus. L'observateur de la Norvège émet lui aussi une objection sur la procédure; le Président déclare qu'elle sera notée.

#### 4. d) Rapport du PNUE (suite)

Le Président du Sous-Comité des finances présente le document Doc. SC.42.4.2 préparé par le PNUE et recommande que le Comité l'accepte pour information. Il note que le document fournit des informations complétant le document Doc. SC.42.4 et attire l'attention des participants sur l'Annexe 8 et la partie relative au changement dans la procédure d'investissement. Il recommande qu'à l'avenir, les rapports au Comité permanent et à la Conférence des Parties soient soumis le plus tôt possible afin qu'ils puissent être examinés correctement.

L'observateur du PNUE convient qu'il est important que les documents soient soumis tôt. Il note que le Comité considère qu'il s'agit d'un document d'information de sorte que sa présentation et son contenu peuvent être améliorés avant sa soumission à la CdP11.

Le Président souligne l'importance d'inclure dans le rapport du PNUE une référence au protocole d'accord entre le directeur exécutif du PNUE et le Comité permanent.

#### 11. Examen des critères d'amendement des Annexes I et II (résolution Conf. 9.24)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.11 et Annexe et remercie le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes pour leur travail dans la préparation de ce document.

Le Président du Comité pour les animaux résume l'Annexe au document, qui propose l'établissement à la CdP11 d'un groupe de travail sur les critères composé d'un représentant du Comité pour les animaux et d'un du Comité pour les plantes de chacune des six régions. Il est proposé que le groupe de travail puisse coopter quatre experts au maximum, y compris des représentants d'organisations telles que la FAO et l'OIBT pour l'assister dans son étude. Il note qu'il faudrait que la CdP11 alloue des fonds suffisants pour financer les activités du groupe et la réunion commune des comités techniques.

L'observateur de la Malaisie, appuyé par l'observateur de la Chine, se déclare très favorable à la proposition d'établir un groupe de travail et à l'idée d'y inclure des experts d'autres organisations. Il note que les représentants du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes seront nommés par les présidents de ces Comités et propose que les nominations au groupe soient plutôt axées sur les Parties que sur des personnes. Il estime que la composition du groupe devrait être plus large et que les Parties devraient être autorisées à participer aux réunions du groupe et à la réunion commune des deux comités en tant qu'observateurs.

Le représentant de l'Asie (Japon) appuie le processus d'examen mais demande quels seraient le mécanisme et la composition du groupe étant donné que la composition des Comités changera à la CdP11. Sur la question d'autoriser quatre experts invités, il estime qu'en raison de la complexité du processus, un plus grand nombre d'experts pourrait être nécessaire. De plus, il craint que les critères ne soient pas appropriés pour certains groupes de taxons, comme, par exemple, les espèces marines, et que le travail d'autres instances, comme la FAO, devrait être respecté.

L'observateur du Canada estime lui aussi que le nombre d'experts extérieurs ne devrait pas être limité à quatre et que, dans les limites du budget, la composition du groupe devrait refléter l'expertise technique. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique appuie le document et souligne qu'il est important de prévoir suffisamment de temps pour permettre l'examen du rapport qui sera préparé par le groupe de travail.

L'observateur de la Commission européenne appuie pleinement la proposition et indique que la Commission pourrait accueillir une réunion du groupe à Bruxelles après la CdP11. Il estime qu'il serait plus facile de fournir cet appui à la CITES si l'amendement de Gaborone était en vigueur et appelle les Parties à le ratifier.

Le Secrétariat déclare qu'il sera aisé de réviser légèrement le document à la lumière du débat du Comité permanent et note que la CdP11 sera l'occasion de discuter du processus.

Le Président du Comité pour les animaux estime qu'il sera facile prendre en compte certains commentaires dans le document. Il convient que la composition des Comités ne sera connue qu'après la CdP11 et il se déclare donc très conscient de l'importance d'y inclure des spécialistes extérieurs. La synergie avec le groupe de travail de la FAO pourrait aussi être possible. Il estime qu'il est important que le document qui sera présenté à la CdP12 soit un document CITES.

## 5. Préparation d'un Plan stratégique pour la Convention (suite)

Le Président du groupe de travail indique que toutes les recommandations ont été incluses dans le document Doc. SC.42.5 Annexe 1 (Rev.) et que même si ce document pourrait ne pas être accepté par tout le monde, il peut être envoyé aux Parties. Les commentaires reçus des Parties devront être inclus dans le document final soumis à la CdP11.

Le Président remercie le groupe de travail. Le Comité permanent décide que le document sera envoyé aux Parties.

## 2. Acceptation des lettres de créance (suite)

Le Secrétariat déclare que 13 délégations représentant les régions (y compris les suppléants), 25 délégations d'observateurs de Parties, deux délégations d'organisations ayant le statut d'observateur (PNUE et Commission européenne) et le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes ont présenté leurs lettres de

créance. Une délégation représentant une région (République-Unie de Tanzanie, suppléant pour l'Afrique), une Partie à titre d'observateur (Hongrie) et un observateur non partie (Grenade) n'ont pas présenté leurs lettres de créance.

12. a) Projet sur les législations nationales: état actuel et futur

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.12.1 et demande au Comité d'appuyer la stratégie. Il souligne en particulier le point 8 qui indique que le Secrétariat entend signaler à la CdP11 les Parties qui n'appliquent pas la Convention.

Le représentant de la région Europe (Royaume-Uni) estime qu'une place plus grande devrait être donnée dans le document à la suspension éventuelle du commerce.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique, appuyé par la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine), suggère que le Secrétariat prépare une analyse détaillée des besoins de financement afin de montrer clairement quelles en seront les implications pour le budget. Le Secrétariat souligne que la stratégie est liée à un poste du Secrétariat déjà approuvé par le Comité – celui de l'analyste des politiques commerciales. Le Secrétariat a déjà un budget substantiel pour les législations nationales.

Le Comité convient d'appuyer la stratégie.

c) Mesures internes plus strictes (décision 10.103)

Le Secrétariat présente le document Doc. 42.12.3 et indique que 11 Parties seulement ont répondu à sa notification n° 1999/57 leur demandant des informations sur leur législation. Les réponses étaient simples à très complexes.

Le Secrétaire général explique qu'il est important que les Parties indiquent les aspects de leur législation qui sont négatifs pour le commerce, afin que des points plus précis puissent éventuellement être développés. Le Président convient que cela peut être une manière d'avancer et qu'une notification pourrait être nécessaire.

La représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) fait une autre suggestion: envisager une base de donnée accessible par Internet afin que toutes les Parties puissent prendre connaissance des mesures internes plus strictes.

Le Comité accepte le document Doc. 42.12.3.

d) Lutte contre la fraude

Le Secrétariat présente, pour information, le document Doc. SC.42.12.4, où il expose son travail de lutte contre la fraude et annonce qu'un protocole d'accord entre le Secrétariat et l'accord de Lusaka est en préparation. Il indique qu'une exposition sur les initiatives en matière de lutte contre la fraude et des affiches et autres matériels sera faite à la CdP11; il demande des dons de tels matériels.

e) Mesures de contrôle à l'importation et à l'exportation

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.12.5 et indique qu'il n'y pas reçu de réponse à sa notification n° 1999/52. L'Organisation mondiale des douanes a toutefois répondu favorablement en suggérant une réunion avec le Secrétariat.

Compte tenu du peu de progrès sur ce point, le Président suggère que la discussion soit reportée après la CdP11. Le Comité approuve cette suggestion.

f) Application des résolutions

Le Secrétariat présente le document Doc. SC. 42.12.6 et déclare qu'une notification sera envoyée aux Parties en vue de recueillir des données à analyser afin de préparer un rapport à la CdP11. Il explique que les informations réunies seront actualisées après chaque session de la Conférence des Parties; le Président note que le rôle des représentants régionaux est de tenir les informations à jour une fois que le document de base aura été établi. La discussion étant terminée, le document est accepté.

14. Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels (décision 10.131)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.14 et Annexe et demande s'il y a des commentaires. L'observateur de l'Allemagne suggère quelques modifications et additions mineures à l'annexe. Le Secrétaire général estime que celles-ci devraient être traitées au niveau bilatéral.

Concernant les coraux durs, l'observateur des Etats-Unis d'Amérique estime que le Secrétariat n'est pas habilité à décider quand les taxons supérieurs peuvent être utilisés, et que c'est le rôle de la Conférence des Parties. Concernant la résolution Conf. 10.2 partie IX, le Secrétaire général souligne que les noms des taxons supérieurs peuvent être utilisés si la Partie concernée montre que c'est justifié et en informe le Secrétariat. C'est particulièrement vrai pour les bases rocheuses et les substrats.

Le Président du Comité pour les animaux signale que les coraux ont fait l'objet d'une large discussion à la réunion du Comité à Madagascar. Le Comité pour les animaux n'a pas pu résoudre toutes les questions d'identification mais un groupe de travail les examine actuellement et fera rapport au Secrétariat.

Le Président souligne que l'Annexe au document n'est qu'une série de lignes directrices et que les Parties peuvent décider elles-mêmes si elles leur conviennent.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique estime que les lignes directrices devraient être envoyées aux Parties par notification en précisant que des problèmes subsistent concernant les coraux, et qu'il seront traités ultérieurement.

La discussion étant terminée, le document et l'Annexe sont acceptés.

13. Transport des animaux vivants (résolution Conf. 10.21)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.13 en indiquant qu'il est soumis pour information. Il note qu'il a reçu très peu de réponses à la notification n° 848 et qu'une nouvelle notification, la n° 1999/48, a été envoyée aux Parties après que le Comité pour les animaux a modifié le formulaire pour y inclure une liste réduite d'espèces. Là encore, il y a eu peu de réponses; les Parties utilisant la liste réduite seront contactées directement.

16. Médecine traditionnelle (décision 10.143)

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.16 pour information et note que pouvoir être appliquée, l'instruction énoncée dans la décision 10.143 devrait être précisée.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique demande si l'intention est de reformuler la décision; le Président demande que les commentaires soient envoyés par écrit au Secrétariat afin qu'un texte puisse être soumis à la CdP11.

Le Secrétariat informe le Comité qu'une importante réunion sur la médecine traditionnelle aura lieu à Beijing en décembre 1999; il estime que ce serait un forum approprié où débattre de questions précises.

Le document Doc. SC.42.16 est accepté.

17. Synergie entre les conventions relatives à la biodiversité (décision 10.63) et relations avec d'autres organisations

Le Secrétaire général présente le document Doc. SC.42.17 et note que s'il y a encore peu de synergie, le Secrétariat avance dans cette voie. Il a l'intention de participer à une réunion des secrétaires généraux en marge d'une réunion organisée par le PNUE en octobre 1999 et d'être représenté aux sessions des autres conventions. Il annonce que le PNUE prévoit de créer un organe composé des présidents des comités techniques de toutes les conventions touchant à la diversité biologique. Il juge important que la synergie soit réalisée d'une manière globale et nettement plus pratique; le document indique 10 domaines où cela pourrait ce faire. Il demande que le Comité approuve les idées et les propositions présentées dans le document.

Le Président félicite le Secrétaire général pour avoir préparé un document aussi complet et estime qu'à la CdP11, il y en aura un meilleur encore, offrant une occasion importante de mettre en pratique la synergie.

L'observateur du PNUE indique que la nouvelle structure du PNUE comporte six divisions coordonnées, dont une – la Division des conventions sur l'environnement – cherche à promouvoir la synergie entre accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE entend utiliser pleinement ces divisions pour améliorer et promouvoir la synergie. Il relève l'importance d'établir des liens spéciaux entre la CITES et la Convention sur la diversité biologique, et la nécessité de faire de même pour toutes les conventions mondiales, en particulier pour les organes scientifiques et techniques. Concernant le financement, il souligne que le PNUE est l'un des organismes du FEM et qu'il est prêt à aider la CITES et les autres conventions mondiales à soumettre des propositions de financement au FEM et à la Fondation Turner.

L'observateur des Etats-Unis d'Amérique se déclare généralement favorable au document mais estime qu'il faut faire preuve de prudence dans le domaine de politique 10 pour éviter de compromettre l'esprit et la lettre de la CITES.

L'observateur de la Commission européenne estime que le document pourrait être amélioré en y incluant des références aux domaines qui ne sont pas couverts par des conventions particulières, et que l'accent devrait être mis sur la Commission pour le développement durable avec une référence particulière au Forum intergouvernemental sur les forêts.

Le document Doc. SC.42.17 est approuvé.

18. Commerce de viande de brousse

L'observateur du Royaume-Uni présente le document Inf. SC.42.11, préparé pour informer le Comité permanent sur le travail actuellement accompli dans son pays sur cette question.

Il demande que les Parties fassent part de leurs idées pour faire avancer cette question, qui devient un problème ayant des implications pour les autres conventions.

L'observateur du Kenya, qui estime que le problème qui se pose en Afrique centrale et de l'Ouest devrait à présent être traité dans le cadre de la CITES, accueille favorablement cette initiative. Elle suggère que le sujet soit abordé à la CdP11.

Le Président note que l'observateur du Royaume-Uni souhaiterait avoir des réactions au niveau bilatéral et recommande cette méthode.

#### 19. Organisation du travail du Comité jusqu'à la CdP11

Le Président indique que le Comité a eu des discussions préliminaires sur les personnes susceptibles de présider les comités de la CdP11 et que la prochaine session du Comité permanent aura lieu en avril 2000 à Gigiri.

Le Président note qu'un point du budget reste en suspens. Le Secrétariat indique qu'environ CHF 270.000 du fonds d'affectation spéciale n'ont pas été alloués pour 1999 et pourraient être utilisés pour trois projets – l'atelier de lutte contre la fraude en Egypte ou dans un pays voisin, des ateliers pour les PEID en Océanie et aux Caraïbes, et une réunion de la région d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes – si des fonds n'étaient pas trouvés. Il devrait incomber au Secrétariat d'envisager la tenue d'un séminaire de haut niveau à Gigiri.

#### 20. Autres questions

Il n'y a pas d'autres questions.

#### 21. Remarques de clôture

Le Président remercie le Portugal au nom du Comité pour avoir accueilli la session et pour sa réception de la soirée.

L'observateur du Portugal est convaincu que les principaux objectifs de la session ont été atteints mais qu'il y a encore beaucoup à faire avant la CdP11. Il félicite le Président pour la manière dont il a conduit la session.

Le Secrétaire général remercie le Comité pour son appui au Secrétariat et remercie le pays hôte, le personnel du Secrétariat, les interprètes et les rapporteurs.

Rapport résumé de la première session du Sous-Comité des finances

27 septembre 1999

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux participants à la toute première session du Sous-Comité des finances. Le quorum est atteint avec les représentants de l'Afrique (Namibie), de l'Asie (Japon), de l'Europe (Fédération de Russie), de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine), et de l'Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique).

Le Secrétaire général demande que soient proposés des candidats à la présidence de la session du Sous-Comité; le représentant de l'Asie propose le représentant des Etats-Unis d'Amérique. En l'absence d'autres propositions, le représentant des Etats-Unis d'Amérique est nommé président de la session.

Le Secrétariat présente le document Doc. SC.42.4 en indiquant qu'il contient 10 annexes.

Annexe 1: Fonds d'affectation spéciale CITES – Etat des contributions au 30 juin 1999

Le Secrétariat explique que ce document couvre la période allant jusqu'au 30 juin 1999 et que depuis, d'autres contributions ont été reçues. Cependant, 59% des Parties n'ont toujours pas réglé leur contribution.

En l'absence de question, le Sous-Comité recommande que le Comité permanent adopte le document Doc. SC.42.4 Annexe 1.

Annexe 2: Fonds d'affectation spéciale CITES – Recettes, dépenses et soldes des fonds cumulatifs au 30 juin 1999 (in CHF)

Le représentant du gouvernement dépositaire demande une explication du déclin régulier constaté sous "Autres recettes" depuis 1994. Le représentant du PNUE explique qu'il est dû à la baisse des contributions des donateurs, pour appuyer les postes du personnel, par exemple.

Le Sous-Comité recommande que le Comité permanent accepte le document Doc. SC.42.4 Annexe 2 pour information.

Annexe 3: Fonds d'affectation spéciale CITES – Comptes certifiés de 1998

Le représentant du PNUE présente le document et, en réponse à une question du représentant du gouvernement dépositaire, explique que conformément au règlement des Nations Unies, tous les comptes des Nations Unies sont présentés en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Le Secrétariat indique que l'Annexe 4 contient la base des dépenses pour le résumé présenté à l'Annexe 3, aussi est-il décidé d'interrompre provisoirement la discussion sur l'Annexe 3 et de passer à l'Annexe 4.

#### Annexe 4: Secrétariat CITES/PNUÉ Dépenses de 1998 (rapport final) – en CHF

Le représentant de l'Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique) demande une explication du dépassement de la ligne budgétaire 2109 "Surveillance continue du commerce et appui technique, WCMC". Le Secrétariat explique qu'il est dû à un retard dans la soumission du rapport financier du Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (WCMC) et que ce point a déjà été soulevé à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent.

Le représentant du gouvernement dépositaire attire l'attention des participants sur la session précédente du Comité permanent, au cours de laquelle il avait été suggéré de tenter de trouver d'autres possibilités de comptes d'investissement pour augmenter les recettes découlant des intérêts. Le Président recommande d'aborder ce point lors de la discussion de l'Annexe 8.

Concernant la ligne budgétaire 3302 "Comité pour les plantes", la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine) demande pourquoi un budget a été prévu pour le Comité pour les plantes alors que celui-ci n'a pas tenu de session en 1998. Le Secrétariat explique que des dépenses ont été faites pour couvrir la préparation de la session de 1999, la publication des Actes de la session de 1997 du Comité pour les plantes, les réunions de la région Europe, et le jeu de diapositives CITES.

Le représentant du gouvernement dépositaire demande pourquoi le Comité pour les animaux a dépassé son budget de 60%. Le Secrétariat explique qu'il a dû financer la réunion sur le caviar en attendant que des fonds d'autres sources aient été réunis, mais que ces fonds ne se sont pas matérialisés.

Le représentant du gouvernement dépositaire demande si des paiements ont été inclus à la suite du départ du Secrétaire général précédent. Le Secrétariat explique que des paiements ont été faits et le sont encore en attendant que soit résolue la question du congé pour raison de santé du précédent Secrétaire général.

Le représentant de l'Asie (Chine) demande une explication au sujet de l'allocation de fonds à la ligne budgétaire 5203 "Permis sur du papier de sécurité". Le Secrétariat explique qu'il prévoit d'assister les Parties dans l'organisation de l'impression de leurs permis sur du papier de sécurité mais que le remboursement des frais est habituellement demandé.

Le Sous-Comité des finances recommande que le Comité permanent accepte le document Doc. SC42.4 Annexes 3 et 4.

#### Annexe 5

(Rev.): Secrétariat CITES/PNUÉ – Dépenses au 30 juin 1999 (rapport provisoire) – en CHF

Le représentant de la région Europe (Fédération de Russie) demande au Secrétariat de fournir un plan de budget exact. Il demande l'explication du dépassement à la ligne budgétaire 3301 "Comité permanent". Le Secrétariat explique qu'il y a eu une session supplémentaire du Comité en 1999 et d'autres sessions formelles qui n'avaient pas été prévues à la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Il indique aussi que certaines lignes budgétaires ont été divisées pour montrer des dépenses spécifiques.

Le représentant de la région Europe (Fédération de Russie) demande si la discussion sur cette Annexe pourrait être reprise à la session du Comité permanent. Le Président convient que ce serait raisonnable.

#### Annexe 6: Fonds additionnels pour les activités prioritaires (1999)

Le Secrétariat présente le document et mentionne le tableau de la dernière page, qui indique les nouveaux postes proposés pour le Secrétariat CITES. Il souligne qu'il est peu probable que les budgets indiqués dans ce tableau soient réalisés compte tenu de la durée du recrutement. Il ajoute qu'aucune contribution supplémentaire des Parties ne sera nécessaire pour permettre ces nominations, qui peuvent être financées sur l'excédent du solde. Toutefois, ces chiffres devront être examinés pour le plan à moyen terme qui sera discuté à la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Le représentant de l'Afrique (Namibie) appuie la demande d'augmentation de l'effectif en personnel soumise par le Secrétariat.

La demande d'augmentation de l'effectif du Secrétariat est généralement approuvée. Toutefois, les représentants de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Argentine), du gouvernement dépositaire, de l'Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique) et de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) se déclarent préoccupés par l'augmentation future des contributions des Parties pour couvrir les frais dus aux membres supplémentaires du personnel.

Après discussion et clarification, le Sous-Comité recommande que le Comité permanent approuve les nominations suivantes:

Ligne 1115: "Analyste juridique et de la politique commerciale" (P4)  
Ligne 1116: "Cadre chargé du renforcement des capacités (P4)"  
Ligne 1117: "Cadre chargé de la lutte contre la fraude (P4)"  
Ligne 3306: "Application PEID"

Il est noté que les lignes 1118 "Cadre chargé de la lutte contre la fraude" (P4) et 1311 "Assistant à l'évaluation des permis et des données" (G5) ont été approuvées à la 41<sup>e</sup> session du Comité permanent.

#### Annexe 7

(Rev): Fonds d'affectation spéciale CITES – Besoins financiers estimés pour le fonctionnement du Secrétariat CITES/PNUF en 2000 – en CHF

Le représentant du gouvernement dépositaire rappelle aux participants le débat précédent sur l'Annexe 6; à la lumière de ce débat, le Sous-Comité convient que les lignes 11 "Cadres" et 130 "Personnel du service général" devraient être modifiées.

Le représentant of l'Amérique du Nord (Etats-Unis d'Amérique) demande pourquoi aucune provision n'a été incluse dans le budget pour le programme de suivi des rhinocéros. Le Secrétariat explique qu'à la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, ce point n'a pas été identifié comme priorité supplémentaire (comme présenté dans l'Annexe 6). Il ajoute que la question devra être présentés séparément au Comité permanent.

La Présidente du Comité pour les plantes demande ce que deviennent les fonds alloués mais pas dépensés. Le Secrétariat explique qu'actuellement, ils sont versés au solde accumulé.

Les représentants de l'Afrique (Namibie) et de l'Europe (Fédération de Russie) se déclarent préoccupés par la réduction du budget alloué au voyage des participants aux séminaires et aux cours et matériels de formation. Le Secrétariat explique que comme la charge de travail augmente les années de session de la Conférence des Parties, il est probable qu'il y aura moins de séminaires de formation, et que le budget a été réduit en conséquence.

A la suggestion du représentant du gouvernement dépositaire, il est décidé que le titre de la ligne 4301 "Location des bureaux" deviendra "Frais d'entretien".

Après d'autres questions et éclaircissements, le Sous-Comité convient de recommander que le Comité permanent adopte le document avec des modifications reflétant la discussion de l'Annexe 6.

#### Annexe 8: Dispositions bancaires pour la CITES

La discussion de ce document est reportée au point 4d) de l'ordre du jour du Comité permanent, quand le document Doc. SC.42.4.2 sera disponible.

#### Annexe 9: Fonds d'affectation spéciale CITES – Besoins financiers estimés pour le fonctionnement du Secrétariat pour le plan à moyen terme 2001-2005

Le Sous-Comité appuie le budget à moyen terme présenté, en tenant compte des réserves émises dans la discussion de l'Annexe 6.

#### Annexe 10: Classification des postes au Secrétariat

Le Secrétariat donne des informations sur l'étude sur la classification des postes et, en réponse à une question du représentant de la région Europe (Fédération de Russie), confirme que le mandat du consultant du PNUÉ peut être communiqué aux Parties intéressées.

Le Sous-Comité recommande que le Comité permanent adopte le document.

Le Président clôt la session à 16 heures.